

II D E C R E T N° 78/575 DU 24 JUIL.

PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT
ET NOMINATION D'OFFICIERS DE L'ARMÉE POPU-
LAIRE NATIONALE.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VISAS :

- VU - L'ACTE FONDAMENTAL DU 05 AVRIL 1977 ;
- VU - L'ACTE 005 DU 19 MARS 1977 DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL PORTANT CRÉATION DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI ET
FIXANT SES ATTRIBUTIONS ;
- VU - L'ACTE 001/PCT/CMP DU 03 AVRIL 1977 PORTANT ORGANISATION ET
STRUCTURATION DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI ;
- VU - L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES
CADRES DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - L'ORDONNANCE 11/76 DU 12 AOÛT 1976 MODIFIANT LES ARTICLES 6 ET
7 DE L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 ;
- VU - L'ORDONNANCE 2/72 DU 19 JANVIER 1972 PORTANT INTÉGRATION DES
SERVICES DE SÉCURITÉ AU SEIN DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - LE DÉCRET 70/357 DU 25 NOVEMBRE 1970 SUR L'AVANCEMENT DANS
L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - LE DÉCRET 77/165 DU 05 AVRIL 1977 PORTANT NOMINATION DES MEM-
BRES DU CONSEIL DES MINISTRES ;

D.B.

D.C.F.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

D E C R E T E

ARTICLE 1ER. - SONT INSCRITS AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 1978
ET NOMMÉS POUR COMPTER DU 1ER AVRIL 1978.

A V A N C E M E N T E C O L E

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT

I.- ARMEE DE TERRE

A/- SECURITE PUBLIQUE

- E L E K A	PLACIDE	- OS ROUMANIE
- BAZABIDILA	DOMINIQUE	-''-
- N G U I L A	DANIEL	-''-
- O K O B O	JÉRÔME	-''-
- E K O L O	JEAN-PIERRE	-''-
- M A D Z O U	DANIEL	-''-

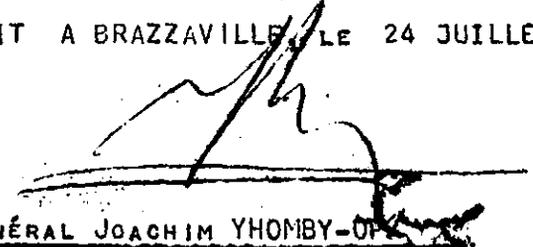
- NKOUNKOU RENÉ - CS ROUMANIE
- ILOBAKIMA THÉOPHILE -"

ARTICLE 2. - CES NOMINATIONS PRENNENT EFFET DU POINT DE VUE DE L'ANCIENNETÉ POUR COMPTER DU 1ER AVRIL 1978 ET DU POINT DE VUE DE LA SOLDE À COMPTER DU 1ER JUILLET 1978.

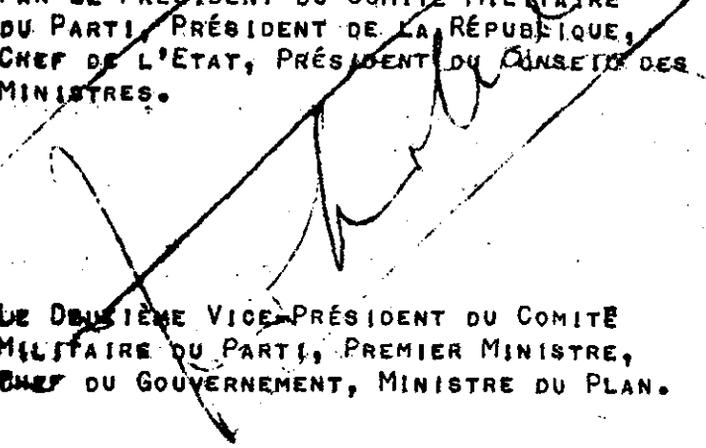
ARTICLE 3. - LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET LE MINISTRE DES FINANCES SONT CHARGÉS CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT DÉCRET QUI SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA. -

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 24 JUILLET

PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.


GÉNÉRAL JOACHIM YHOMBY-OPANGO

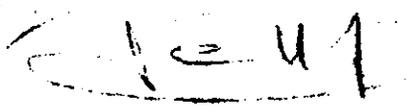
LE DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.


COLONEL LOUIS SYLVAIN-GOMA

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.


COLONEL DENIS SASSO-NGUESSO

LE MINISTRE DES FINANCES


HENRI LOPES

